

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2021

Date de la convocation : 02/11/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, Mme Béatrice TRANCHAND, M. Alain ORENGIA, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : Mme Michèle CEDRIN à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, Mme Sophie PORNET à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, M. Charles TODARO à M. Jean TISSOT.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD

OBJET : **EQUIPEMENTS SPORTIFS** : Subvention exceptionnelle aux clubs utilisateurs du stade nautique Françoise Clavery Bouysson

Rapporteur : Virginie OSTOJIC

NOTE DE SYNTHÈSE

La rénovation et l'agrandissement du stade nautique Françoise Clavery Bouysson nécessite une fermeture totale de l'équipement durant quelques mois, ce qui conduit un certain nombre de clubs utilisateurs habituels de cet équipement à se tourner vers d'autres piscines des environs.

Les clubs dont l'objet même ne peut se pratiquer sans piscine ont opté pour cette solution, afin d'assurer à leur membres le démarrage de leur saison sportive. Cependant, bénéficiant habituellement de la gratuité au stade nautique Françoise Clavery Bouysson, ces associations font face à des frais importants pour payer l'accès à d'autres piscines.

Suite à leur sollicitation, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum pour 2021 de :

- 2 656 € à l'association MACH3 triathlon,
- 5 000 € à l'association Pays Viennois Natation (PVN)
- 2 400 € à l'association Club Sous-Marin Viennois (CSMV), club de plongée

Cette subvention sera payée à hauteur des factures présentées par les associations, dans la limite des montants ci-dessus.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations MACH3 triathlon, Pays Viennois Natation (PVN) et Club Sous-Marin Viennois (CSMV).

FIXE le montant maximum de cette subvention pour l'année 2021 à :

- 2 656 € à l'association MACH3 triathlon,
- 5 000 € à l'association Pays Viennois Natation (PVN)
- 2 400 € à l'association Club Sous-Marin Viennois (CSMV), club de plongée

Cette subvention sera payée à hauteur des factures présentées par les associations, dans la limite des montants ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 16/11/2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS